

Déclaration des Performances

N° MM / 5.1 / V2

1. **Code d'identification unique du produit type :**
MORTIER 350
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Mortier de maçonnerie standard (G) destiné à la maçonnerie verticale
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Société CERMIX, rue de la belle croix, 62240 DESVRES
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
Niveau 4
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
La société CERMIX a réalisé les essais initiaux sur la base d'essais de type selon le système 4.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
9. **Performances déclarées :**

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques harmonisées |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| Résistance en compression | M 10 | EN 998-2 : 2016 |
| Adhérence | PND | |
| Teneur en chlorure | PND | |
| Réaction au feu | A1 | |
| Absorption d'eau | PND | |
| Perméabilité à la vapeur d'eau | PND | |
| Conductivité thermique | PND | |
| Durabilité (résistance au gel/dégel) | PND | |
| Substances dangereuses | Voir FDS | |

PND = Performance non déterminée

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par M.SCHLOUPT
Fonction du représentant de la société : Président
À DESVRES, le 14 Mars 2023

